

St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 2 mai 2012

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 avril 2012

Membres présents à la séance :

M. Denis BOUSSON (Maire), M. Bertrand HONEGGER, Mme Sylvie BARDONNET, M. Didier VERDILLON, Mme Brigitte FICHARD, (Adjoints).

M. Yves GRANDJEAN, M. Claude LACOSTE, Mme Anny CARLIOZ, Mme Blandine DELOS, M. Patrick DUMAINE, Mme Marie-Hélène MATHIEU, Mme Corinne MASOERO, M. Guillaume ARONICA, M. Vincent GIRERD, Mme Marie-Odile DOLIGEZ, M. Bruno SOTON, Mme Pascale PERNOD, M. Roland CARRIER, Mme Evelyne DEBARD, M. Pierre ROBIN (Arrivé à 20 h 15), M. Pierre ARNOUD (Arrivé à 20 h 20)(Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Brigitte HIAIRRASSARY a donné pouvoir à M. Denis BOUSSON
M. Gérard KECK a donné pouvoir à Mme Sylvie BARDONNET
Mme Christiane DUBUIS a donné pouvoir à Mme Brigitte FICHARD
M. Adrien GRANDEMENGE a donné pouvoir à M. Yves GRANDJEAN
Mme Virginie DUEZ a donné pouvoir à Mme Anny CARLIOZ
M. Damien SENTILHES a donné pouvoir à Mme Corinne MASOERO
M. Daniel GARNIER a donné pouvoir à M. Claude LACOSTE
Mme Danielle CAZARIAN a donné pouvoir à M. Bertrand HONEGGER

Membres du Conseil Municipal des Enfants présents à la séance :

Présents : Côme AGUIRAUD, Laura BIGAL, Théo CACHEUR, Clara DASSAUD, Clara GONNAZ, Elisa HADJADJ, Jérôme HONEGGER, Flavie LAFORET, Héloïse MALAIN, Alix MATHIEU, Titouan MATHIEU, Jeanne MOUILLET, Thomas RABINOVICI, Timothée STEPHAN,

Absents :

Fabien CASALES, Florian GOARDOU, Jean VIGNAT, Romain WOLVILLE.



I - Désignation du secrétaire de séance.

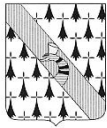
Mme Sylvie BARDONNET est désignée comme Secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2012.

Le procès verbal de la séance 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité, compte tenu des modifications demandées par M. CARRIER.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

III – Présentation de leurs projets et de leurs réalisations depuis le début de leur mandat.



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 2 mai 2012

Les membres du Conseil Municipal des Enfants présents à la séance rappellent les différentes actions et projets menés depuis le début de leur mandat, notamment :

- projet de création d'une spécialité pâtissière, en collaboration avec les boulangers de Saint Didier au Mont d'Or,
- semaine du développement durable qui s'est déroulée du 1^{er} au 7 avril 2012,
- Tricentenaire de Jean Jacques Rousseau,
- Création de 4 guides de sentiers pédestres.

URBANISME

IV - Déplacement sentier piétonnier, chemin du David (emplacement réservé n° 7)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles cadastrées section AY n° 247 – 406 et 313 sont en train de vendre leur propriété, chemin du David. Plusieurs acquéreurs potentiels se sont désistés compte tenu d'une prévision de cheminement piéton ou cycliste traversant la propriété.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été proposé la suppression de ce cheminement qui traverse en plein milieu une propriété bâtie, sans jamais pouvoir aboutir ni sur l'impasse ni sur l'emplacement réservé n° 5 à cause d'un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section AY n° 34 et 36, appartenant à un particulier.

C'est ainsi qu'il avait été soumis pour accord un tracé plus au sud, en majeure partie sur la propriété communale, n'affectant qu'une parcelle appartenant à un particulier ; cette dernière est en zone agricole et sans servitude de boisement.

Certains conseillers ont émis l'idée d'un tracé différent épousant mieux les limites de la parcelle de ce particulier. C'est la raison pour laquelle ce dossier vous est à nouveau présenté aujourd'hui pour validation.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser ce déplacement d'emplacement réservé pour un cheminement piéton ou cycliste sur la parcelle communale cadastrée section AY n° 530 et 532 et celle d'un particulier, section AY n° 43.

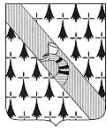
Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise ce déplacement d'emplacement réservé pour un cheminement piéton ou cycliste sur la parcelle communale cadastrée section AY n° 530 et 532 et celle d'un particulier, section AY n° 43.



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 2 mai 2012

JUMELAGE

V - Approbation du projet de jumelage avec la commune de Campagnano di Roma et présentation de la Charte.

Le jumelage de la commune de Saint Didier au Mont d'Or avec la commune italienne de Campagnano di Roma prend forme. C'est pourquoi il convient de confirmer l'accord du conseil municipal sur ce projet.

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux documents qui récapitulent les engagements respectifs des deux communes, et notamment la charte de jumelage.

M. le Maire rappelle que sauf modification, la première signature devrait avoir lieu en Italie le week-end des 7 et 8 juillet, alors que les italiens devraient se déplacer à Saint Didier en novembre prochain.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de jumelage entre les Communes de Saint Didier au Mont d'Or et Campagnano Di Roma,

Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce jumelage.

RESSOURCES HUMAINES

VI - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel.

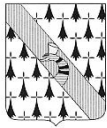
L'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour les collectivités territoriales des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance.

Pour ce faire, la commune de Saint Didier adhère au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion du Rhône, qui négocie et gère les contrats de nombreuses collectivités du département depuis 1996.

Le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2012 et pour procéder à son renouvellement éventuel, le Centre de Gestion doit engager une procédure de marché, ceci en application de l'article 29 du code des marchés publics qui soumet la passation des contrats d'assurance au Code des Marchés.

Ainsi, pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient dans un premier temps, de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de la Commune de Saint Didier.

Pour mémoire le contrat actuel confié au groupement CNP Assurances/SOFCAP, pour un taux de cotisation de 4,96 % pour l'année 2012 (4,55 % antérieurement) concerne les agents publics territoriaux de la commune, affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour les risques suivants : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 2 mai 2012

de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de confier à nouveau au Centre de Gestion du Rhône, le soin de mener pour le compte de la Commune de Saint Didier au Mont d'Or, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Demande au Centre de Gestion du Rhône, de mener pour le compte de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux, affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour les risques suivants : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

X - Informations diverses.

Le Conseil Municipal prend connaissance de diverses informations intéressant la vie locale.

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : JEUDI 31 MAI 2012 à 20h précises.